Acte publié et certifié exécutoire le 26/08/2025

MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Mail : maire@cabries.fr

DECISION DU MAIRE

n° 2025/077/2508

Objet : conclusion d'un contrat pour le transport des animaux avec la société CAT AND CHRIS

Le maire de la commune de Cabriès,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2020/039 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4° et son 6° ;

Vu la décision n° 2021/105/2101 du 30 décembre 2021 concernant la signature d'une convention relative à la prise en charge des animaux, chats et/ou chiens, errants sur la voie publique sur la commune de CABRIES avec la société DOG ASSISTANCE SERVICE 13 ;

Vu la décision n° 2022/077/2181 du 9 août 2022 autorisant la signature d'un avenant à la convention initialement signée entre la commune et la société SOS DOG SERVICE ;

Vu la décision n° 2024/059/2400 du 24 juillet 2024 actant le rachat de la société SOS DOG SERVICE par la société SOS DOG SERVICE by Képi and pets, représentée Mme Elodie VASSAL ;

Vu la cessation d'activité de cette dernière ;

Vu les projets des contrats proposés relatifs à la mission de ramassage, de capture et de transport d'animaux errants, blessés ou morts, capture de chiens dangereux ;

Considérant que cette disposition tient à un motif de sécurité publique ;

Considérant que la société CAT AND CHRIS répond aux attentes de la collectivité ;

Considérant que le contrat retenu entre en vigueur à compter du 1er septembre 2025 pour une durée initiale de 12 mois, reconductible 3 fois tacitement ;

DECIDE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : Autorise la signature du contrat de fourrière animale avec la société CAT AND CHRIS, représentée par Monsieur Christophe MICHT, domiciliée 84 route de Saint Rémy à PLAN D'ORGON (13750).

ARTICLE 2 : Le présent contrat est établi pour une durée d'une année à compter du 1er septembre 2025. Sa durée est reconductible 3 fois tacitement.

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20250825-DEC_2025_077-DE
Date de télétransmission : 26/08/2025
Date de réception préfecture : 26/08/2025

ARTICLE 3 : Les coûts des prestations sont les suivantes :

- Intervention en VL en semaine :120.00 € HT
- Intervention en VAN en semaine : 150.00 € HT

- Intervention en VL horaire nuit, dimanche et jour férié : 156.00 € HT
- Intervention en VAN horaire nuit, dimanche et jour férié : 195.00 € HT

- Intervention annulée en semaine : 120.00 € HT
- Intervention annulée horaire nuit, dimanche et jour férié : 156.00 € HT

- Intervention infructueuse en semaine : 120.00 € HT
- Intervention infructueuse horaire nuit, dimanche et jour férié : 156.00 € HT

Les dépenses afférentes seront prélevées au budget du présent exercice et éventuellement, des exercices ultérieurs aux crédits prévus à cet effet.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la société CAT AND CHRIS et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la commune et le Chef de Service de la police municipale de Cabriès sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

ARTICLE 6 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il est précisé que ce tribunal peut être saisi par tout justiciable de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen », accessible depuis le site internet www.télérecours.fr.

Fait à Cabriès, le 25 août 2025
Le Maire

MAIRIE DE CABRIÈS BOUCHES-DU-RHÔNE 13480

Amapola VENTRON
Vice-Présidente de la Métropole
Conseillère Départementale Déléguée

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20250825-DEC_2025_077-DE
Date de télétransmission : 26/08/2025
Date de réception préfecture : 26/08/2025